



## Les fiches professionnelles N°3 > Le décret de 1985 mis à jour et "encodé"

L'ensemble des textes qui nous régissent sont désormais «encodés». Il faut progressivement perdre l'habitude de parler du décret du 30 août 1985 pour parler du «Livre IV – titre II – chapitre premier : organisation et fonctionnement des EPLE» et du "Livre V - Vie scolaire" du *Code de l'Education* : n'est-ce pas poétique ?

Le SNPDEN met à la disposition de ses adhérents une mise à jour complète des textes qui régissent les EPLE et nos missions avec deux entrées :

- une « à l'ancienne » par le [décret du 30 août 1985](#) avec la traduction en articles du *Code de l'Education* ;

une « new look » par articles du [Code de l'Education](#) et leur concordance avec le décret du 30 août 1985.